

María Jesús Rodríguez

Ecas-Education, Culture et Art Social

Josep Vives i Gràcia

*Universitat Politècnica de Catalunya, Bibliothèque de
l'Escola Politècnica Superior d'Enginyeria de Vilanova i la
Geltrú (EPSEVG)*

La formation à l'information dans les bibliothèques scolaires en Espagne : état des lieux

Résumé

Dans la société de l'information et de la connaissance, la vertigineuse évolution des technologies et la croissance exponentielle de l'information rendent nécessaire une réponse rapide et efficace du système éducatif qui permettra de relever le défi de former des personnes compétentes dans les domaines de la lecture, de l'écriture, de l'information, de la technologie et de la communication, en définitive, capables d'apprendre tout au long de la vie.

Nous allons présenter les dernières études effectuées en Espagne sur la Société de l'Information, des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), et les Bibliothèques Scolaires.

Le Ministère de l'Éducation et de la Science vient de présenter l'*Avant-Projet de La Loi Organique d'Éducation*. Nous souhaitons que soient inclus dans le développement de la future loi des contenus spécifiques liés à la formation en information (ou l'*alphabétisation en Information*), les bibliothèques scolaires, et les plans de formation correspondants du corps professoral, aspects que nous considérons indispensables pour former des citoyens et des citoyennes alphabétisés pour le vingt-et-unième siècle¹.

Introduction

La société en général, et le système éducatif et le bibliothécaire en particulier, ont la responsabilité et l'engagement inéluctable de faciliter à tous les citoyens les moyens nécessaires pour le développement de leurs capacités et les compétences, tant

1. En Espagne, nous parlons aussi d'alphabétisation en information (en abrégé, « Alfin », synonyme de « formation à l'information »).

cognitives, que créatives, culturelles, affectives, sociales, etc., nécessaires pour devenir des personnes compétentes dans la société de l'information.

Les rapides avancées technologiques de la dernière décade ont augmenté de façon exponentielle, non seulement l'information mais aussi la diversité des supports et leurs formes d'accès, et ce fait provoque une authentique révolution dans la société en général, avec une répercussion spécifique dans le monde éducatif et pour le bibliothécaire, du fait des responsabilités qui leur incombent.

Dans cette lignée, les organisations s'expriment², y compris des institutions et des personnes de prestige reconnu et de grande expérience :

– Le Forum National d'Alphabétisation en Information de la Commission Nationale des États-unis de l'Amérique du Nord pour les Bibliothèques et la Documentation et l'UNESCO (2003). Déclaration de Prague : « On propose une société alphabétisée en information ». Six principes de base et trois recommandations à des gouvernements, à la société civile et à des communautés internationales pour une politique de l'Alphabétisation en Information (Alfin).

– Le Presidential Committee on Information Literacy de l'American Library Association (1989) « Pour être alphabétisée en information, une personne doit être capable de savoir quand elle a besoin d'information, et avoir la capacité de la trouver, de l'évaluer, et de l'utiliser avec efficacité ».

– L'UNESCO (1996). Rapport Delors : « L'éducation enfère un trésor » : « L'éducation tout au long de la vie se base sur quatre piliers : apprendre à connaître, apprendre à faire, apprendre à vivre unis, apprendre à être ».

– L'ONU et l'Organisation Internationale de Télécommunications (2003) : « Depuis le Sommet Mondial sur la Société de l'Information, nous déclarons notre désir et engagement commun pour construire une Société de l'Information centrée sur la personne, intégratrice et orientée vers le développement, au sein de laquelle tous pourront créer, consulter, utiliser et partager l'information et la connaissance, pour que les personnes, les communautés et les peuples puissent employer pleinement leurs possibilités dans la

2. Tous sont d'accord sur la nécessité d'« alphabétisation en information », « apprentissage autonome et coopératif » et « apprendre tout au long de toute la vie ».

promotion du développement durable et dans l'amélioration de leur qualité de vie ».

Castells, M. (2001). « Le défi fondamental est l'intégration de la capacité de traitement de l'information et la génération de connaissances en chacun de nous, spécialement chez les enfants, et je ne me réfère pas à l'alphabétisation dans l'usage d'Internet (que je suppose comme acquis), sinon à l'éducation. »

Pour tout cela, dans l'école et la bibliothèque, des transformations doivent s'effectuer pour être capables d'affronter de manière responsable et cohérente l'alphabétisation en information pour tous les citoyens.

Avant d'effectuer une brève description sur la manière dont la formation en information dans les bibliothèques scolaires est traitée, il est primordial de connaître les particularités spécifiques relatives à la situation administrative de l'Espagne. L'État espagnol est divisé en dix-sept Communautés Autonomes avec des compétences pleines en Éducation et Culture. Autrement dit, les Communautés Autonomes ont un pouvoir législatif et de gestion pour créer et organiser le système éducatif de leur territoire.

Ce modèle territorial est le résultat de la volonté de décentralisation initiée à partir de la restauration de la démocratie en Espagne. Cette organisation facilite la proximité de la prise de décision par les citoyens et permet de développer les aspirations d'auto-gouvernances des différents territoires avec leurs cultures différentielles. Le Ministère de la Culture Nationale a pour responsabilité d'établir une législation basique pour fonder les principes du système.

En nous situant dans cette réalité si diverse, qui nous enrichit mutuellement, nous ferons quelques références au passé des bibliothèques scolaires qui nous permet de nous situer dans le présent pour construire l'avenir.

Les bibliothèques scolaires dans le cadre national

Tant depuis le système éducatif que depuis le bibliothécaire, le dénominateur commun est le manque de législation qui régit les bibliothèques scolaires en Espagne.

3. Il serait souhaitable que dans le Projet de Loi Général du Livre et de Promotion de la Lecture, annoncé dans le Conseil de

• Depuis le monde bibliothécaire

En 1989, le Règlement de Bibliothèques Publiques de l'État et du Système Espagnol de Bibliothèques³ laisse explicitement les bibliothèques scolaires exclues du système.

• Depuis le monde éducatif

En 1990, la Loi d'Ordre Général du Système Éducatif (LOGSE) établit les principes de base de la réforme éducative.

Deux [de ses] caractéristiques fondamentales sont : l'extension de la scolarisation jusqu'à l'âge de seize ans et le passage d'un curriculum fermé à un curriculum ouvert.

Cette loi dans le préambule dit : « Dans cette société du futur, configurée progressivement comme une société du savoir, l'éducation partagera avec d'autres instances sociales la transmission de l'information et des connaissances, mais prendra d'autant plus d'importance qu'elle permettra d'acquérir la possibilité d'analyser cette transmission de manière critique pour lui donner du sens. »

Théoriquement, et dans la philosophie de la loi, les conditions optimales sont données pour le développement des bibliothèques scolaires, mais curieusement dans aucune des parties de la loi n'est faite mention à l'une de celles-ci.

En 1994, une série de mesures pour encourager la qualité de l'enseignement s'établit, reprises dans le document « Centres éducatifs et qualité de l'enseignement ». La mesure numéro quatorze fait référence aux bibliothèques scolaires.

En 1995, le Ministère de l'Éducation et de la Science et le Ministère de la Culture signent un accord de collaboration avec diverses propositions et parmi elles on peut trouver le développement des bibliothèques scolaires. Quelques-unes des actions effectuées ont été les suivantes :

- Étude sur les bibliothèques scolaires en Espagne pendant l'année scolaire 1995-1996, coordonnée par Mónica Baró et Teresa Mañá. Les constats ont été d'une préoccupante pauvreté en infrastructure, fonds, etc.

Élaboration par le Centre de Développement Curriculaire, de documents tels que :

- Document basique : la bibliothèque scolaire dans le contexte de la réforme éducative. »

Ministres du 22 avril 2005, les bibliothèques scolaires aient été incluses.

• La bibliothèque scolaire dans le contexte éducatif de la réforme éducative » où se réalise une série de propositions » dont l'objectif est d'établir un cadre d'intervention général et cohérent par rapport aux bibliothèques scolaires ».

• Un nouveau concept de bibliothèque scolaire ».

En 1995-1996, un programme pilote pour l'expérimentation d'un réseau d'appui aux bibliothèques scolaires est réalisé.

En mars 1997, la première Rencontre Nationale des bibliothèques scolaires est célébrée⁴.

De 1997 à 2000, le « Plan d'amélioration des bibliothèques scolaires » est développé.

Dans le Programme des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (PNTIC)⁵ on développe :

• Un cours multimédia pour créer des bibliothèques scolaires.

• Le programme de gestion de la Bibliothèque ABIES.

Aussi pendant les années 2001-2004 le « Plan de Promotion de la Lecture » est créé. Le Ministère de l'Éducation, de la Culture et des Sports a mis en place un plan dont les caractéristiques principales étaient l'amélioration du réseau de bibliothèques publiques et scolaires, et le renforcement des campagnes de promotion et de l'animation de la lecture.

À partir de ce plan, diverses actions ont été mises en place. Nous en mentionnerons quelques-unes, liées directement avec les bibliothèques scolaires :

• Création du site « Plan de Promotion de la Lecture ».

• Séminaire « Bibliothèques Scolaires et Qualité de l'Éducation » organisé par l'ANELE (Association Nationale d'Éditeurs de Livres et Matériel d'Enseignement) en 2002.

• Concours National de Projets d'Idées pour l'Amélioration et Innovation des Bibliothèques des Centres Scolaires.

4. On conçoit la bibliothèque scolaire comme endroit d'apprentissage où l'effectif scolaire et le professorat auront à leur disposition des recours informatifs internes, externes, et dans tout type de support, pour l'expérience qu'on enseigne avec une méthodologie active et participative. Former l'effectif scolaire dans l'usage critique des sources d'information. Fomenter la lecture comme moyen de loisir et d'occupation. Espace de communication et accès à la culture. En définitive apprendre à apprendre de façon autonome et pour toute la vie.

• Séminaire « Les Bibliothèques Scolaires dans le Nouvel Horizon de l'Éducation » organisé par l'ANELE (Association Nationale d'Éditeurs de Livres et Matériel d'Enseignement) en 2004.

Pendant l'année 2002, la polémique Loi de Qualité de l'Éducation (LOCE) a été approuvée par le gouvernement conservateur, et est actuellement en cours de réforme par le gouvernement actuel.

• Dans l'exposition de motifs, la loi dit :

• ... « De même [les élèves] présentent de graves déficiences d'expression orale et écrite qui sont liées avec un manque d'habitude de lecture ; cette dernière doit être renforcée par une meilleure utilisation et par un meilleur fonctionnement des bibliothèques scolaires »

• Dans l'article 22 du Chapitre V de cette loi sur l'éducation secondaire, nous pouvons lire :

• Objectifs :

– c) Développer des compétences de base dans l'utilisation de sources d'information pour, avec le sens critique, acquérir de nouvelles connaissances.

– b) Acquérir une préparation de base dans le champ des technologies, à partir de l'acquisition des compétences en relation avec les technologies de l'information et des communications, afin de les utiliser, dans le processus d'apprentissage, pour trouver, analyser, échanger et présenter l'information et la connaissance acquises. »

Le Réal Décret 1537/2003 établit les conditions requises minimales des centres. Les dimensions de l'espace physique destiné à des bibliothèques scolaires sont, en éducation infantile (maternelle) une salle d'usages multiples de 30 m² ; au primaire, d'au moins 45 m² ; en collège, 60 m² et au lycée de 75 m². Ces deux derniers, en plus des fonds bibliographiques, auront droit à une dotation informatique. Comme nous le savons, ces dimensions n'ont strictement rien à voir avec les recommandations internationales.

Comme dans la loi d'éducation (LOGSE) antérieure, la bibliothèque scolaire se maintient, quant à sa régularisation, dans l'invisibilité la plus absolue.

Les conclusions générales et des groupes de travail se trouvent dans : <<http://www.cnice.mecd.es/recursos2/bibliotecas/html/encuen/02encuen.htm>>

5. Ces initiatives continuent actuellement à travers des conventions entre les Communautés Autonomes et du Ministère de l'Éducation et la Science, plus d'information dans : ABIES : <<http://abies.cnice.mec.es/>>

Cours sur des bibliothèques scolaires : <<http://www.formacion.cnice.mecd.es/ofrecemos/bescolar.php>>

En 2004, le Ministère de l'Éducation et de la Science a élaboré une proposition pour le débat : *« Une éducation de qualité pour tous et entre tous »*, avec la finalité d'étudier les réformes nécessaires pour l'élaboration du projet de loi d'éducation.

Le 30 mars 2005 a été présenté *« l'Avant-Projet de Loi Organique d'Éducation »* (LOE), dans lequel, pour la première fois dans une loi nationale, les bibliothèques scolaires sont définies :

« Article 108. Bibliothèques Scolaires

1. *Les centres publics disposeront d'une bibliothèque scolaire, dont la dotation de recours dépendra de manière progressive des Administrations éducatives correspondantes [c'est-à-dire les Communautés Autonomes régionales].*

2. *Les bibliothèques scolaires contribueront à l'accès par l'élève à l'information, et d'autres recours pour l'élève à l'apprentissage dont celui d'être formé dans l'usage critique des moyens d'accès à l'information.*

3. *L'organisation des bibliothèques scolaires devra permettre qu'elles fonctionnent comme des espaces ouverts à la communauté éducative des centres respectifs.*

4. *Les centres pourront souscrire des conventions avec les municipalités respectives, pour l'utilisation de bibliothèques municipales avec les finalités prévues dans cet article. »*

Le 22 avril 2005 la « Référence du Conseil de Ministres », dans la section « culture », nous lisons : *« Report sur des initiatives de promotion de la lecture et du livre :*

Le Conseil des Ministres a reçu un rapport sur l'évolution des principales initiatives pour lesquelles le Gouvernement travaille, relatives à la promotion de la lecture et du livre.

Parmi elles, on peut souligner que le Projet de Loi Générale du Livre et de la Promotion de la Lecture est en phase préparatoire. Les travaux sont aussi très avancés pour la mise en place de l'Observatoire du Livre et de la Lecture, observatoire qui fonctionne de manière satisfaisante dans certains pays européens et qui a pour objet de faire des diagnostics sur la situation, faire des propositions de diverses natures et réaliser différents programmes.

Enfin, Madame la Ministre de la Culture a annoncé l'action conjointe que le Ministère de l'Éducation et de la Science et le Ministère de la Culture prévoient un développement, en coopéra-

tion avec les Communautés Autonomes, en vue de l'implantation des bibliothèques scolaires dans tout le territoire national ».

En ce moment même, il semble que le vent tourne et fasse que le bateau des bibliothèques scolaires remonte de la dérive dans laquelle il se trouvait et accoste en terre ferme : bibliothèque scolaire en vue !

Les bibliothèques scolaires dans le cadre autonome

• Depuis le monde bibliothécaire

Comme nous l'avons dit, les Communautés Autonomes (*l'équivalent des Conseils Régionaux en France*) ont des attributions pleines en matière de culture et dans les dernières années des lois sur la lecture et sur les bibliothèques publiques ont été élaborées dans les Communautés Autonomes.

Dans presque toutes ces lois sur les systèmes bibliothécaires régionaux, on fait mention à la bibliothèque scolaire comme faisant partie des systèmes bibliothécaires, et c'est le cas dans la Principauté des Asturies, la Communauté de Cantabria, les Provinces de Castille La Manche, Castille y León, le Pays Valencien, la Région de Murcia, la Galicie, la Catalogne et la Navarre. Dans tous ces cas, les bibliothèques scolaires sont explicitement incluses dans le système bibliothécaire.

Malheureusement, dans aucune de ces Communautés Autonomes on est arrivé à développer une réglementation spécifique qui régle la bibliothèque scolaire.

• Depuis le monde éducatif

En éducation, de la même façon qu'en culture, il existe de pleines compétences ou attributions des gouvernements régionaux. Dans la plupart des Communautés Autonomes, dans les dernières années, on a élaboré des *« Plans de Lecture »* qui font référence aux bibliothèques scolaires, mais dans aucune d'entre elles n'a été créé de réglementation légale qui les régulerait.

Dans quelques Communautés, des programmes s'effectuent autour des bibliothèques scolaires. Les plus significatifs et en vigueur sont :

• La Délégation Provinciale de Málaga, en Andalousie, depuis l'an 2000 a un Plan Provincial sur des Bibliothèques Scolaires⁶.

6. C'est le plan le plus cohérent qui s'effectue sur des bibliothèques scolaires définies comme centres de recours pour l'enseignement et de l'apprentissage en Espagne.

<http://www.juntadeandalucia.es/averroes/bibliotecascolares/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1>

• En Asturies, le Ministère du Gouvernement Autonome d'Éducation applique un Plan d'Action pour l'Amélioration des Bibliothèques Scolaires depuis l'an 2000.

• En Navarre, la Direction Générale d'Éducation du gouvernement régional édite « Blitz : souris de bibliothèque », une collection de documents numériques sur des bibliothèques scolaires.

• Dans le Pays Basque dans le Programme ACEX (Programme d'Activités Complémentaires et Extrascolaires) des projets se développent dans les Bibliothèques Scolaires. En Biscaye depuis l'année 1995, 70 centres ont des projets de B.E.

Tout au long de ces années on a aussi appliqué diverses initiatives et des programmes depuis des mairies, des bibliothèques municipales, des associations et des initiatives d'enseignants.

Dans la section bibliographique à la fin de cet article, sous l'épigraphe « *Les bibliothèques sco-*

laire dans le cadre autonome » nous citons quelques études et recherches réalisées sur les bibliothèques scolaires en Espagne.

Qu'est-ce qui s'écrit sur les bibliothèques scolaires ?

Dans les dernières années, divers écrits sur le sujet ont été publiés : Mónica Baró, Teresa Mañá, et Immaculée Velosillo, (2001) ; Guillermo Castán, (2002) ; et José Antonio Camacho (2004) ; on y trouve l'analyse du concept, des modèles et des fonctions d'une bibliothèque scolaire, pour que cette dernière soit un moteur de changement méthodologique centré sur « l'apprendre à apprendre » ; on y trouve également un parcours sur l'histoire des bibliothèques scolaires en Espagne.

Depuis les années 90, Mónica Baró, Teresa Mañá, José A. Gómez et, Félix Benito Morales tra-

Lectura					Lectura				
		Media	E.T.	S.			Media	E.T.	S.
1	Finlandia	543	(1,6)	^	21	Alemania	491	(3,4)	-
2	Corea	534	(3,1)	^	22	Austria	491	(3,8)	-
3	Canadá	528	(1,7)	^	23	Letonia*	491	(3,7)	-
4	Australia	525	(2,1)	^	24	República Checa	489	(3,5)	-
5	Liechtenstein*	525	(3,6)	^		<i>Cataluña</i>	483	(4,5)	-
6	Nueva Zelanda	522	(2,5)	^	25	Hungría	482	(2,5)	-
7	Irlanda	515	(2,6)	^	26	España	481	(2,6)	-
8	Suecia	514	(2,4)	^	27	Luxemburgo	479	(1,5)	-
9	Holanda	513	(2,9)	^	28	Portugal	478	(3,7)	-
10	Hong Kong-China*	510	(3,7)	^	29	Italia	476	(3,0)	-
11	Bélgica	507	(2,6)	^	30	Grecia	472	(4,1)	-
12	Noruega	500	(2,8)	^	31	Eslovaquia	469	(3,1)	-
	<i>Castilla y León</i>	499	(3,9)	^	32	Rusia*	442	(3,9)	V
13	Suiza	499	(3,3)	^	33	Turquía	441	(5,8)	V
14	Japón	498	(3,9)	^	34	Uruguay*	434	(3,4)	V
15	Macao-China*	498	(2,2)	^	35	Tailandia*	420	(2,8)	V
	<i>País Vasco</i>	497	(2,9)	^	36	Serbia*	412	(3,6)	V
16	Polonia	497	(2,9)	^	37	Brasil*	403	(4,6)	V
17	Francia	496	(2,7)	^	38	México	400	(4,1)	V
18	Estados Unidos	495	(3,2)	^	39	Indonesia*	382	(3,4)	V
19	Dinamarca	492	(2,8)	-	40	Túnez*	375	(2,8)	V
20	Islandia	492	(1,6)	^		<i>Promedio OCDE</i>	494	(0,6)	

E.T. Erreur typique.
Les pays avec * ne sont pas membres de l'OCDE.

S. Signification de la différence avec l'Espagne.

vaillent et publient des documents très intéressants sur la formation des usagers, l'éducation documentaire et la formation en information.

La revue *« Educación et Bibliothèques »* (*« Educación y Bibliotecas »*) est une alliée et un défenseur inconditionnel du sujet.

Les compétences étudiées dans le rapport PISA et leurs relations avec les bibliothèques scolaires

Les derniers résultats de l'étude PISA (2003)⁷ effectués par l'OCDE nous montrent qu'en Espagne dans le cas de la compétence lectrice, les résultats des élèves sont inférieurs à ceux de la moyenne de l'OCDE⁸ (cf. Tableau p. 76).

Il faut dire que dans les caractéristiques de base du projet OCDE/PISA 2000, il est indiqué que *« Ces résultats ne seront pas utilisés pour évaluer les connaissances des élèves quant au contenu du curriculum spécifique. Ils seront plutôt utilisés pour évaluer jusqu'à quel point les élèves ont acquis les connaissances et les compétences nécessaires pour leur vie d'adulte. »*

Ainsi la définition de capacité lectrice dans le projet OCDE/PISA 2000 est la suivante : *« La capacité lectrice consiste dans la compréhension, l'emploi et la réflexion personnelle à partir de textes écrits afin d'atteindre des buts propres, de développer la connaissance et les fonctionnalités personnelles et de participer à la société. »*

Si nous comparons cette définition avec les principes proposés dans la Déclaration de Prague ou avec d'autres définitions internationales, nous serons d'accord pour dire qu'il est indispensable d'aborder sérieusement la formation en information depuis les premiers niveaux d'enseignement jusqu'à l'université.

Dans cette optique de travail, Aurora Cuevas et Josep Vives (2005)⁹, ont élaboré une analyse sur la compétence lectrice dans l'étude PISA depuis la discipline de la formation en information et proposent *« ... comme possible mesure l'incorpo-*

ration du concept de compétence lectrice à celui de formation en information et la transmission de cette dernière à l'école au travers de la bibliothèque, bien que entendue comme Centre de Recours pour l'Apprentissage (CRA) ».

L'étude de l'alphabétisation en information en Espagne

Comme dans la majorité des pays européens, la formation des usagers a été une importante matière d'étude. Ce concept, basé traditionnellement sur l'instruction bibliographique ou sur le fonctionnement des services de la bibliothèque, est maintenant en cours de changement à partir de l'introduction des enseignements basés sur l'usage de l'information en général.

Nous devons souligner que, dans le contexte scolaire, les travaux réalisés concernant *« l'éducation documentaire »* forment une première approche de la formation à l'information que nous souhaitons développer dans toutes les catégories bibliothécaires.

En 2000, José Antonio Gómez Hernández a coordonné l'édition de la première œuvre qui, en Espagne, étudie la formation en information dans toutes les typologies bibliothécaires¹⁰.

À la fin de l'année 2003, le groupe de travail Alfincat a été créé¹¹ par des professionnels de toute la géographie nationale et de différents cadres dont font partie les bibliothèques publiques, les bibliothèques scolaires, les bibliothèques universitaires, les entreprises, etc.

Les études sur la Société de l'Information et les TIC

Dans la dernière partie de ce travail, *« Études et recherches sur les TIC en éducation (Espagne) »* nous avons cité les principales études effectuées.

De ces études et recherches réalisées sur l'utilisation des TIC dans les niveaux des enseignements non universitaires, nous soulignerons trois questions dans le cadre qui

7. L'« Évaluation MARCHE sur 2003 avec le résumé des premiers résultats en Espagne » peuvent être consultés à l'adresse suivante : <<http://www.ince.mec.es/pub/pisa2003resumenespana.pdf>>

8. Evaluación PISA 2003 : resumen de los primeros resultados en España. Madrid : Ministerio de Educación y Ciencia, 2004. Disponible sur <<http://www.o.mec.es/inecse/pub/pisa2003resumenespana.pdf>> [Consultation 5-5-2005]

9. Cette analyse est disponible sur le site : <<http://www.um.es/fccd/anales/ad08/ad0804.pdf>>

10. Gómez Hernández, José Antonio. *Estrategias y modelos para enseñar a usar la información*. Murcia, KR, 2000.

11. Alfincat se conçoit comme un réseau d'appui aux personnes qui réalisent des activités depuis la perspective des habilités en information. Voir dans : <<http://www.cobdc.org/grups/alfincat/>>

nous occupe : d'une part la mince intégration curriculaire des TIC comme moyens d'enseignement et de l'apprentissage ; d'autre part la nécessité de formation du professorat, et enfin l'absence, dans ces études, de données relatives à l'usage de l'information.

Conclusions

Les bibliothèques scolaires qui fonctionnent en Espagne réussissent grâce à une volonté propre et au volontarisme du professorat. Dans la plupart des cas, l'existence de la bibliothèque est conçue comme un appui à l'enseignement de la langue et de la littérature mais non comme un centre de ressources pour l'information pour toutes les matières du curriculum.

Dans la pratique habituelle des enseignants, la base est le « livre du texte », ou manuel scolaire, comme source unique d'information. Cette « méthodologie » ne favorise pas l'utilisation, ou la nécessité, de la bibliothèque par l'élève. En contrepartie, il faut dire qu'Internet a brisé le monopole du livre de texte en faveur de la diversité de sources et de la recherche d'information.

Sans le moindre doute, les différentes actions effectuées par les enseignants – dans quelques cas

avec la collaboration de parents, dans d'autres avec l'appui d'une minorité de mairies ou de quelques administrations éducatives, d'associations, et finalement de financements dédiés aux bibliothèques scolaires – apportent « un petit peu » de lumière propre à la bibliothèque scolaire.

Dans quelques mois nous aurons connaissance :

- des résultats de l'étude sur des bibliothèques scolaires qu'effectuent la Fondation Germán Sánchez Ruipérez (FGSR) et l'Institut d'Évaluation et la Consultation Éducative (IDÉE).

- du développement de la future Loi d'Éducation (LOE).

Il faut s'attendre, à partir de la lecture des nouvelles du mois dernier lues à ce sujet, à ce que cette nouvelle loi inclut quelque législation spécifique sur la bibliothèque scolaire et qu'on puisse y trouver un profil du bibliothécaire scolaire.

Ainsi, il serait possible d'affronter l'alphabétisation en information à partir de la bibliothèque scolaire, puisque le fait de rendre l'éducation obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans est la seule façon d'assurer que tous les garçons et les filles aient l'égalité des chances en termes d'accès à l'information, à la lecture, au livre, à la culture, au loisir, etc., et qu'ils deviennent des citoyens alphabétisés pour le vingt-et-unième siècle.

Références bibliographiques

Pour un problème d'espace, nous avons réduit la bibliographie basique, vous pouvez la consulter dans la version complète sur : <http://eprints.rdis.org/>

BARÓ, Mónica. (2001). *La biblioteca escolar en España en los años 90 : un enfermo con buena salud*. p. 1-23. <<http://www.formazione.unipd.it/fbs2001/materiali/023.pdf>>

BARÓ, M., MAÑÁ, T., VELLOSILO, I. (2001). *Bibliotecas escolares, ¿para qué?* Madrid, Anaya.

BENITO MORALES, F. (2000). *Nuevas necesidades, nuevos problemas. Fundamentos de la alfabetización en información*. En : Gómez Hernández, J. A. coord. : *Estrategias y modelos para enseñar a usar la información*. Murcia, KR.

CAMACHO, J. A. (2004). *La biblioteca escolar en España : pasado, presente... y un modelo para el futuro*. Madrid, Ediciones de la Torre, 2004.

CASTÁN, G. (2002). *Las bibliotecas escolares : soñar, pensar, hacer*. Sevilla, Díada.

Consejo de Ministros (2005). *Informe Sobre Iniciativas de promoción de la lectura y del libro*. <<http://www.la-moncloa.es/web/asp/muestraDocImp.asp?Codigo=c2204050#Lectura>>

CUEVAS CERVERÓ, Aurora y Vives I Gràcia (2005). *La competencia lectora en el estudio Pisa. Un análisis desde la alfabetización en información*. *Anales de documentación*, nº 8, p. 51-70. <<http://www.um.es/fccd/anales/ad08/ad0804.pdf>>

GÓMEZ HERNÁNDEZ, J. A. (2004) *Biblioteconomía y documentación educativa*. <<http://güi.edu.um.es:8080/jgomez/bibedu/>>

La situación de las Bibliotecas escolares en España : estudio a nivel nacional. (1996). En *Educación y Biblioteca*, nº 71, p. 7-12. *Legislación sobre bibliotecas en España*. <<http://www.fundaciongsr.es/documentos/>>

LOCE, Ley de Calidad de la Educación, (B.O.E. de 24 de diciembre de 2003). <<http://www.boe.es/boe/dias/2002-12-24/pdfs/A45188-45220.pdf>>

LOGSE, Ley de Ordenación General del Sistema Educativo, (B.O.E. de 4 de 10 de 1990). <<http://www.mec.es/infi/comoinfo/e-1-4.htm>>

Ministerio de Educación y Ciencia. (2005). *Anteproyecto Ley Orgánica de Educación*. http://www.mec.es/files/Anteproyecto_Ley_Organica_Educacion.pdf

Ministerio de Educación y Ciencia. (1996). *Dirección General de Renovación Pedagógica*. (1996). *El nuevo concepto de biblioteca escolar*. Madrid. MEC.

Ministerio de Educación y Ciencia (2000). *Plan de Fomento de la Lectura*. <<http://www.planlectura.es/index.html>>

OCDE. (2002). *Conocimientos y destrezas para la vida. Primeros resultados del Proyecto PISA 2000*. <<http://www.ince.mec.es/pub/pisa2000-int.pdf>>

OCDE. (2001). *La medida de los conocimientos y destrezas de los alumnos La evaluación de la lectura, las matemáticas y las ciencias en el Proyecto PISA 2000*. <<http://www.ince.mec.es/pub/pisa2000assessment.pdf>>

Les bibliothèques scolaires dans le cadre des communautés autonomes

AGABEL. (2000). *Diagnóstico sobre las bibliotecas escolares en Galicia 1999/2000*. En *Educación y Biblioteca*, nº 111, p. 12-19. <<http://agabel00.tripod.com/diagnostico.htm>>

Análisis de la situación de las bibliotecas escolares pública en Canarias. (1996) <http://biblioteca.upgc.es/directorio/biblio_canarias/bcanarias.shtm?analisis>

ARREGUI BARANDIARAN, Ana. (2002). *Informe sobre la situación de las bibliotecas escolares en la Comunidad Autónoma del País Vasco*. <http://www.berrikuntza.net/edukia/liburutegiak/dokumentuak/informe_bibliesc.doc>

BARÓ, Mónica, MANÁ, Teresa, COMALAT, Maite. (2002). *Las bibliotecas escolares de los centros públicos de educación secundaria en la ciudad de Barcelona*. En *Anales de Documentación*, nº 5, p. 51-79. <<http://www.um.es/fccd/anales/ad05/ad0503.pdf>>

Biblioteca Escolar : centro de recursos para el aprendizaje (2003). Junta de Andalucía. Consejería de Educación y Ciencia. Delegación Provincial de Málaga.

<http://www.juntadeandalucia.es/averroes/bibliotecaescolar/index.php?option=com_frontpage&Itemid=1>

Bibliotecas Escolares. Dirección General de Educación del Gobierno de Navarra.

<<http://www.pnte.cfnavarra.es/profesorado/recursos/biblioteca/>>

Bibliotecas Escolares Región de Murcia.

<<http://www.educarm.es/biblio/>>

CENCERRADO, Luis Miguel. (1999). *Bibliotecas Escolares en Castilla y León*. En *Educación y Biblioteca : Monográfico sobre Castilla y León*, nº 101, p. 14-19.

Consejería de Educación y Cultura. Principado de Asturias. (2002). *La biblioteca escolar como recurso educativo*. Consejo Escolar de Cantabria. Comisión de Programas, Profesorado y Calidad de Educación. (2002) *Informe sobre las bibliotecas escolares en Cantabria*.

<<http://www.cejccantabria.com/infbiblioesco.doc>>

CORONAS, Mariano. (2002). *Aproximación al estado actual de las bibliotecas escolares en los centros públicos de infantil y primaria de Aragón*. VI. Seminario Provincial de Experiencias de Innovación en Educación. Celebrado el 6 de septiembre 2001. Huesca. p. 35-49.

Departamento de Educación y Cultura, Gobierno de Navarra. (1999). *Una aproximación al estudio de las bibliotecas escolares en Navarra*. Pamplona.

<<http://www.pnte.cfnavarra.es/publicaciones/aprox.htm>>

Educastur : Bibliotecas escolares en Asturias. <http://www.educastur.princast.es/recursos/biblioteca/>

FABA PÉREZ, Cristina. (2000). *Las bibliotecas escolares y Extremadura : un estudio comparativo nacional e internacional*. En *Boletín ANABAD*, abril-junio, p. 119-133.

Legislación (I) Bibliotecas Escolares. (1996). En : *Educación y Biblioteca*, nº 68, p. 7-13.

Legislación (II) Bibliotecas Escolares. (1996). En : *Educación y Biblioteca*, nº 69, p. 7-10.

MARZAL, M.A., CUEVAS, A., CALZADA, J., COLMENAREJO, M.J. (2004). *Alfabetización en la información y bibliotecas escolares : una experiencia en la comunidad de Madrid*. IFLA, World Library and Information Congress : 70th IFLA General. <<http://www.ifla.org/IV/ifla70/papers/114s-Marzal.pdf>>

ORTIZ-REPISO Jiménez, VIRGINIA Y CAMACHO, José Antonio (2005). *Las bibliotecas escolares en Castilla-La Mancha y sus usuarios. Estudio de situación durante el curso 2002-03*. En *Educación y Bibliotecas*, nº 146, p. 118-133.